

MYTHOLOGIE GAULOISE

LE

CULTE DES MATRÆ

DANS LA CITÉ DES VOCONCES

d'après les monuments épigraphiques

PAR

FLORIAN VALLENTIN

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION

PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES

..... *Nemora indigenæ Fauni Nymphæque tenebant.*
virgil., æn., 1.VIII, v. 314.



PARIS

HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE
15, Quai Malaquais, 15

1880



MYTHOLOGIE GAULOISE

LE

CULTE DES MATRÆ

DANS LA CITÉ DES VOCONCES

d'après les monuments épigraphiques

PAR

FLORIAN VALLENTIN

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION

PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES

..... *Nemora indigenæ Fauni Nymphæque tenebant.*
virgil., æn., 1.VIII, v. 314.



PARIS

HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE
15, Quai Malaquais, 15

1880



LE CULTE DES MATRÆ

DANS LA CITÉ DES VOCONCES

d'après les monuments épigraphiques

Regrettez-vous le temps où les Nymphes lascives
Ondoyaient au soleil parmi les fleurs des eaux,
Et d'un éclat de rire agaçaient sur les rives
Les Faunes indolents couchés dans les roseaux;
Où les sources tremblaient des baisers de Narcisse..
Où les Sylvains moqueurs, dans l'écorce des chênes,
Avec les rameaux verts se balançaient au vent,
Et sifflaient dans l'écho la chanson du passant ?.....

(Alfred DE MUSSET, *Rolla*.)



A religion des Gaulois est depuis quelques années l'objet de recherches sérieuses ; cette étude est entrée dans une voie nouvelle.

Les érudits se sont attachés les uns aux mythes, aux légendes et aux traditions populaires, les autres aux monuments figurés. Je crois qu'il ne faut pas dédaigner l'épigraphie, qui est un auxiliaire sûr et précieux. Les inscriptions sont, en effet, les seuls textes d'une authenticité indiscutable que l'on possède; elles ont révélé un grand nombre de divinités gauloises qui étaient entièrement inconnues.

J'ai fait connaître dans un récent mémoire, inséré dans la *Revue celtique*¹, les dieux de la cité des Allobroges, d'après les monuments épigraphiques. J'avais déjà consacré à la cité des Voconces un travail analogue, dans lequel j'avais laissé de côté les divinités inférieures du culte gaulois². Je me propose aujourd'hui de combler cette lacune.

La religion des Gaulois, dans ses croyances essentielles, ressemblait à celle des autres nations d'origine aryenne : ils adoraient les forces de la nature favorables et nuisibles et se les figuraient comme des êtres animés, de sexe différent, dont les rivalités se reproduisent dans la lutte des éléments et dont l'union explique l'éternelle fécondité du monde.

Au - dessous des dieux principaux étaient des divinités secondaires, qui peuplaient l'air, les eaux, les forêts, les vallées, les montagnes, en un mot la nature entière. Elles se manifestaient par le cours des fleuves, l'émergence des sources à la surface du sol, par l'ascension de la sève dans les arbres et par l'efflorescence et la fructification de tous les germes féconds qui se formaient dans le sein de la terre. Tous les peuples aryens, dans leur développement parallèle, en étaient arrivés à reconnaître ces dieux secondaires, dont les attributs étaient analogues chez chacun d'eux. Le culte des eaux, une des formes primitives du naturalisme aryen, était très répandu en Gaule et les inscriptions font connaître les esprits éponymes des fontaines, des lacs, des rivières et des fleuves. Chaque plateau était le siège d'une divinité spéciale, souvent du génie de sa principale source,

(1) Août 1879, pp. 1 à 37.

(2) *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1876, t. XII, pp. 176 et suiv. (tirage à part, 87 p. in-8°).

dont il empruntait le nom¹. Mais le culte le plus important et le plus populaire était celui qui était rendu aux *Matræ*², appelées aussi *Matronæ*.

On a beaucoup écrit sur l'origine de ces divinités, sur leur culte et sur leurs diverses influences. Elles ne sont connues que par des bas-reliefs et par des inscriptions de l'époque romaine³. Je me bornerai, pour le moment, à résumer les documents que j'ai recueillis.

Sur les bas - reliefs, les *Matræ* figurent toujours au nombre de trois. Il y avait une propension du génie national à affectionner le nombre trois et à l'adapter à toutes les manifestations solennelles de la vie publique⁴. Ce nombre joue d'ailleurs un grand rôle dans les traditions religieuses et magiques de tous les peuples aryens; c'est peut-être là

(1) *Divinités indigètes du Vocontium*, pp. 19 et 45 (tirage à part).

(2) Ce sont les divinités appelées généralement *déeses mères*, traduction qui me paraît impropre. Il est, je crois, préférable de conserver la forme latine *Matræ*, qui se rapproche le plus de la forme gauloise. Je reviendrai plus loin sur ce point.

(3) DE WAL, *De Moeder Goddinen*, Leyde, 1846. Voir aussi *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, t. x, p. 22 ; — *Revue archéol.*, 1848, t. v, p. 363. ; — DE BOISSIEU, *Inscr. antiq. de Lyon*, p. 57 ; — CH. ROBERT, *Épigraphie de la Moselle*, p. 43. — J'ai examiné les *Matræ* dans *Les dieux de la cité des Allobroges*; mais j'ai cru devoir, après de nouvelles recherches, modifier ma manière de voir sur divers points.

(4) Pour les monuments, on connaît le dieu tricéphale, les autels ornés de trois têtes, le *tarvos trigaranus* (M. DE WITTE, *Bullet. de l'Acad. des inscript.*, 4^e série, t. III, p. 335); sur les monnaies on rencontre l'emblème mystérieux du triskèle, la pièce à la légende *Remo* avec trois têtes de femmes (HUCHER, *L'Art gaulois*, 2^e part., p. 39). Il a été trouvé, à diverses reprises, en France des taureaux et des sangliers en bronze avec trois têtes au front. (CAYLUS, *Recueil*, t. v, pl. 108 et p. 306 ; CHABOUILLET, *Catal. gén. des émaux... de la Biblioth. nat.*, N.° 3108.)

un des témoignages les plus frappants de leur commune origine ¹.

Les *Matræ* sont représentées sous la forme de jeunes femmes, à l'air grave et bienveillant ; leurs cheveux, étagés en torsades, sont quelquefois ornés d'un bandeau étroit, posé en arrière et auquel est attaché un voile, qui retombe en plis symétriques des deux côtés de la tête. Le vêtement se compose d'une robe étroite et fermant au cou, d'une tunique à manches courtes, serrée sous les seins et ouverte en pointe sur la poitrine, et d'un *peplus*. Ces draperies, de même coupe pour les trois déesses, échappent cependant à l'uniformité par le mouvement particulier qu'a su donner l'artiste à chaque figure. Les *Matræ* sont généralement assises, portant le plus souvent des fruits, des fleurs ou une corne d'abondance avec une patère et parfois tenant un fuseau et une quenouille ou un enfant sur les genoux ².

Telles étaient ces divinités, d'après les monuments figurés parvenus jusqu'à nous et recueillis en divers lieux de la Gaule, notamment à Lyon, à Metz, à Saintes, à Vaison, à Vienne et sur les plateaux Éduens ³.

(1) Dans les Védas, trois est un nombre sacré. Suivant Pythagore, trois est le nombre des plus sublimes mystères. Il y avait la trinité indoue, les trois Nornirs scandinaves, les trois Parques, les trois Grâces, etc. (En ce qui concerne les légendes, voir LA VILLEMARQUÈ, *Poèmes des bardes bretons du VI^e siècle*, disc. prélim. ; — *Les fontaines du Morbihan*, p. 238 ; — BRUEYRE, *Contes populaires de la Grande-Bretagne*, introd.)

(2) Il existe des bas-reliefs ne représentant qu'une seule *Matra*, avec tel ou tel attribut. On a trouvé un assez grand nombre de statuettes ou statues en bois ou en granit noir, connues sous le nom populaire de *Vierges noires*, qui ne sont que l'image de *Matræ*. Il en sera question plus loin. — On a aussi recueilli des figurines en argile de ces divinités (E. TUDOT, *Collect. de figurines en argile*, etc., pl. 26, 28). — La représentation des *Matræ* était très populaire.

(3) DE BOISSIEU, *Inscript. antiques de Lyon*, p. 56 ; — GRUTER, 92-1 ; —

Les bas-reliefs provenant de la région Rhénane présentent quelques autres particularités intéressantes à signaler : on y rencontre, en effet, un coq, un coutre, un gobelet, un vase sur une table et même un jambon, etc. ¹.

Ces divers attributs permettent de considérer les *Matræ* comme des divinités champêtres, divinités fatidiques, dispensatrices de l'abondance, qui représentaient les forces productives de la nature ; et les légionnaires campés sur les bords du Rhin, qui passaient à bien vivre les loisirs que leur laissaient parfois les Barbares, avaient fait de ces divinités les protectrices de la bonne chère ². L'origine et la réputation des jambons de Mayence remonteraient ainsi à une haute antiquité.

Les fleurs et les fruits, symboles divins que portaient les *Matræ*, soit à la main, soit dans une corbeille, indiquaient sans doute des propriétés alimentaires, curatives, utiles et probablement aussi surnaturelles. Ces produits de la terre étaient des formes de ce vaste naturalisme qui animait

Ch. ROBERT, *Épigr. gall. rom. de la Moselle*, p. 43 et suiv. ; — *Congrès archéolog. de Saintes*, 1844, p. 121 ; — DELORME, *Description du musée de Vienne*, p. 226, N.° 216 ; — *Mémoires lus à la Sorbonne*, Archéol., 1867, pp. 23 et suiv. — Sur le monument de Metz elles sont représentées debout. Sur quelques bas-reliefs la *Matra* qui occupe le centre est moins chevelue que les deux autres. Celles-ci ont souvent une auréole de cheveux d'un diamètre démesuré, relativement à la grandeur de la tête ; elles portent parfois aussi un vaste bonnet arrondi, posé en arrière ; le costume est quelquefois différent.

(1) BRAMBACH, *Inscr. rhen.*, 250, 542, 571, 572, 575, 580, 583, 585. — On voit sur le monument 583 sculptés un jambon, une corne d'abondance, des fruits dans une corbeille et un coq (d'autres disent un paon). — Dans la *Revue celtique*, t. II, p. 153 et suiv., est un très intéressant article sur ces monuments : *Noms germaniques dans des inscriptions latines du Rhin inférieur*, par H. KERN.

(2) *Revue celt.*, loc. cit.

toutes les parties de l'univers et faisait autant de personnes des créations de la nature. Les anciens se servaient presque continuellement des fleurs et leur attribuaient un rôle important dans la plupart des actes de leur vie ¹.

Dans les mythologies grecque et latine, le coq était l'emblème de la vigilance et de l'activité, et c'est peut-être pour ce motif qu'il est représenté sur quelques monuments élevés aux *Matræ*. Cet oiseau domestique figure sur de nombreux bas-reliefs antiques, notamment sur ceux qui se rapportent à Mercure ².

Les inscriptions latines donnent également aux *Matræ* les mêmes caractères. Tantôt ces divinités sont associées aux *Campestres*, aux *Parcæ* et à Silvain ³, tantôt elles sont décorées d'épithètes topiques qui permettent de les considérer comme opulentes, généreuses, hospitalières, fatidiques, protectrices des domaines, des forêts, des eaux, des montagnes, etc. ⁴. Leurs sanctuaires s'élevaient dans l'intérieur des villes et le plus souvent à la campagne, soit dans les forêts, soit sur le bord des sources sacrées et à l'ombre

(1) A. DE GUBERNATIS, *Mythologie des plantes*, Paris, 1878, Reinwald ; — Princesse DORIA D'ISTRIA, *Le surnaturel dans le monde végétal*, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} avril 1879. — L'arbre qui produisait les fruits parlait de bien-être, d'abondance et de fêtes; le vent murmurait à travers le feuillage un langage mystique. Les anciens ornaient les temples de fleurs et les monuments religieux sont sculptés avec de riches festons entremêlés de fleurs et de fruits.

(2) Dans la région rhénane, sur la plupart des bas-reliefs où est représenté Mercure (et ils sont nombreux) on voit le coq. Ces monuments étaient souvent élevés à l'instar de ceux des *Matræ* par des légionnaires. (V. BRAMBACH.)

(3) ORELLI-HENZEN, 2089, 2101, 594², 5943 ; — *Coll. Bruce*, p. 365.

(4) ORELLI-HENZEN, GRUTER, BRAMBACH. Consulter l'article cité plus haut de la *Revue celtique*. Dans Henzen, 5935, il s'agit d'un domaine des environs de Lyon.

des bosquets, *templum cum arboribus* ¹. Les monuments épigraphiques et figurés que l'on possède proviennent assez fréquemment de ces anciens oratoires champêtres, transformés plus tard en sanctuaires chrétiens.

Les *Matræ* n'étaient pas seulement les productrices et les dispensatrices de l'abondance, les déesses des moissons, des fleurs et des vendanges et les génies bienfaisants des lieux qu'elles enrichissaient, les Gaulois avaient encore recours à elles dans une foule de circonstances.

Génies tutélaires de la famille, les *Matræ suæ*, *domesticæ* ² étaient invoquées *pro se et suis*, *pro natis suis*, *in honorem domûs* ³; associées à Vesta, elles étaient gardiennes de la virginité ⁴; elles présidaient au mariage ⁵; aussi les a-t-on quelquefois assimilées et confondues, non sans raison, avec les *Junones* des Latins ⁶. On remerciait les *Matræ* pour un heureux retour, *ob reditum* ⁷. On leur accordait le caractère de déesses *medicæ*, déesses de la guérison, les implorant *pro salute*, soit pour la santé des particuliers, soit même pour celle des empereurs. Les médecins les révéraient aussi comme saintes patronnes ⁸. Divers mo-

(1) ORELLI, 2090, *Matribus quadruburg. et genio loci Sep. Flavius Severus vet. leg. X. G. P. F. V. V. templum cum arboribus constituit.*

(2) ORELLI-HENZEN, 2093, 5933, 5934, 6866 ; — MURATORI, 94-9.

(3) *Ibid.*, 2075, 5929, 5941 ; — GRUTER, 90-3 et 10, 92-2.

(4) MURATORI, 32-3.

(5) BRAMBACH, 206, 608, 609, 610, et *Rev. celt.*, t. II, p. 153

(6) ORELLI, 2083, 2084, 2085 ; — *Corp. Ins. latin.*, v, 323₇, 5450.

(7) *Ibid.*, 2077.

(8) REINESIUS, 187-172 ; — ORELLI, 4902 (pour la santé de *Cæsar Augustus Germanicus* (Caligula), 2077 (pour celle de *Marcus Aurelius Antoninus*), 2106 (pour celle de *L. Septimius Severus*). — Un médecin lyonnais leur adresse ses vœux. (ORELLI, 2078.)

numents, recueillis auprès de fontaines qui avaient des propriétés médicinales, indiquent que ces déesses, considérées comme génies aquatiques devenaient les amies bienfaitrices de l'homme calmaient ses douleurs, lavaient ses blessures et guérissaient ses maladies¹. Les *Matræ* s'intéressaient aussi à la défense des bourgs et des villes², des provinces et des nations³. Enfin les soldats romains qui faisaient partie des légions du Rhin et d'Angleterre aimaient à adresser leurs vœux aux *Matræ*, de préférence aux autres divinités⁴; ils les appelaient même à leur secours pendant les expéditions lointaines, par exemple *ad Alutum flumen secus montis Caucasi*⁵.

Les *Matræ* portent souvent sur les inscriptions des épithètes qualificatives topiques et ethniques qui confirment ces diverses attributions⁶.

Telles étaient, d'après les monuments épigraphiques et figurés, les fonctions si importantes et si variées que remplissaient les *Matræ* dans la religion des Gaulois⁷. On com-

(1) Notamment aux sources sulfureuses des Fumades (commune d'Allègre, Gard). (*Rev. des Soc. sav.*, juillet-août 1877, p. 175.)

(2) ORELLI-HENZEN, 2089, 2090, 2095, 4903, 5941 — GRUTER, 90-10 ; — WILMANN, 2257.

(3) ORELLI-HENZEN, 2092, 2106, 5942.

(4) ORELLI-HENZEN; 2076, 2090, 2093, 5932 ; — GRUTER, 91-4, et le Recueil de BRAMBACH.

(5) HENZEN, 5930.

(6) *Rev. celt.*, t. II, p. 153 ; — DE BELLOGUET, *Ethnog. gaul.*, 2^e édit. p. 383.

(7) Le nom de *Matræ* impliquerait une idée de surveillance, de tutelle et de garde. (DE BELLOGUET, *Ethnog. gaul.*, 2^e édit., p. 383.) Il se lierait aussi au culte des eaux chez les Aryas primitifs. (PICTET, dans la *Rev. celt.*, t. II, p. 7 *Quelques noms celtiques de rivières*. — Voir aussi ZEUSS, *Gramm. celt.*, II, p. 824.

prend ainsi l'immense popularité du culte de ces divinités tutélaires et bienfaitrices, appelées quelquefois *sanctæ*¹ et considérées même comme divinités universelles, *omnium gentium*². Elles paraissent avoir conservé sous la domination romaine leur caractère exclusivement indigène ; leur culte était en quelque sorte particulier à la Celtique continentale et insulaire³.

Les *Matræ* paraissent avoir le même rôle et les mêmes attributions dans la mythologie gauloise que les *Nymphæ* dans la mythologie gréco-latine. Les inscriptions et les bas-reliefs justifient, à mon sens, cette assimilation. Le culte des *Matræ* était peut-être plus étendu que celui des *Nymphæ*⁴.

Les fonctions si multiples de ces génies bien aimés de nos ancêtres m'amènent à penser que le mot *Matræ* est un terme générique, qui embrasse les diverses divinités du sexe féminin dont les Gaulois faisaient leurs esprits protecteurs et dont ils peuplaient les eaux et la campagne. Les noms de ces divinités affectent toujours sur les inscriptions

(1) GRUTER, 1074-5 ; — HENZEN 5928.

(2) *Ibid.*

(3) Il s'était étendu dans la Gaule Cisalpine (ORELLI-HENZEN et les autres Recueils épigraphiques) et en Germanie, où existait la croyance au pouvoir surnaturel des femmes prophétesses, honorées presque à l'égal des déesses. (TACITE, *De moribus German.*, 8.) Il y avait aussi chez les Grecs de Sicile des divinités qu'on nommait Mères, sans rapport avec les *Matræ*. (PLUTARCH., *Marcell.*, 20 ; — DIOD., IV, 79 et suiv.) Les Grecs donnaient le surnom de Mères aux divinités telluriques. — Les mythologues ont rattaché les *Matræ* aux Nornes, sortes de Parques scandinaves (K. SIMROCK, *Handbuch der deutschen mythologie*, p. 365).

(4) Dans la mythologie gréco-latine, d'après les inscriptions, les *Nymphæ* étaient surtout invoquées comme représentant les eaux médicinales et bienfaitrices. (V. les Recueils épigr.) Il existe bien des points de ressemblance entre le culte des dieux champêtres des Gaulois et celui des Latins. Les diverses attributions des *Matræ* étaient aussi données par les Latins à leurs dieux champêtres.

la forme du pluriel, et quelques-unes d'entre elles sont représentées sur les bas-reliefs au nombre de trois et dans une attitude souvent analogue à celle des *Matræ*.

Ainsi, les *Alounæ*¹, les *Casses*², les *Comedovæ*³, les *Digines*⁴, les *Dominæ*⁵, les *Fatæ*⁶, les *Icotiæ*⁷, les *Lugoves*⁸, les *Malvisæ*⁹, les *Minmanoutæ*¹⁰, les *Osdiaviæ*¹¹, les *Proxumæ*¹², les *Suleviæ*¹³, les *Termunes*¹⁴, les *Urassæ*¹⁵ et les *Virgines*¹⁶ ne seraient autres que des *Matræ*, dont le rôle et les attributions auraient été plus particulièrement circonscrits et déterminés. Ces divinités sont encore, à leurs noms près, presque entièrement inconnues ; on est réduit à quelques conjectures, qui peuvent être fondées pour quelques-unes d'entre elles.

(1) ORELLI, 1964.

(2) *Ibid.*, 1979; — STEINER, I. Dan. et Rhen., I, 777, 795.

(3) BRAMBACH, 469; — *Les dieux de la cité des Allobroges*, p. 34.

(4) ORELLI, 1729.

(5) *Ibid.*, 1629, 4260; — *Les dieux de la cité des Allobroges*, p. 34.

(6) ORELLI-HENZEN, 1771, 1772, 1773, b799.

(7) *Rev. épigraph. de M. Allmer*, p. 78, N.° 105.

(8) HUBNER, 2818; — *Rev. celt.*, t. III, p. 300, v° *Lugoves*.

(9) ORELLI, 2089.

(10) *Bull. de la Soc. arch. de Béziers*, 1867, p. 156.

(11) *Rev. épigraph.*, 1879, N.° 7, p. 97.

(12) *Bullet. de la Soc. des antiq. de France*, 1872, p. 100; — *Bulletin de la Soc. d'arch. de la Drôme*, 1872, p. 315; 1874, p. 356 et 366.

(13) ORELLI, 2051, 2099, 2100, 2101; — MOMMSEN, *Inscr. helv.*, 134. — A Velleron (Vaucluse) il y a un autel.

(14) ORELLI, 5073.

(15) *Rev. celt.*, t. III, p. 310, v° *Urassis*.

(16) *Les dieux de la cité des Allobroges*, p. 34.

Les *Lugoves* étaient-elles réellement, comme on l'a prétendu, les protectrices des ouvriers tailleurs d'habits¹? Les *Malvisæ*, associées à Silvain, avaient peut-être des fonctions analogues à celles du dieu latin². Les *Urassæ* avaient probablement quelques relations avec la déesse *Ura*³. Les *Dominæ* paraissent avoir été les génies protecteurs de la famille⁴. Les *Virgines* ou *Sanctæ Virgines*, mentionnées sur une inscription de Saint-Romain-en-Gal (Rhône), étaient probablement les gardiennes de la chasteté et de la virginité, n'ayant sans doute aucun rapport avec les *Divæ Virgines* dont il est question dans la liturgie des frères Arvales. Leur souvenir se retrouve encore à Saint-Romain-en-Gal, dans une légende attachée à un curieux monument de la nature, appelé *le puits* ou *le fort des fées*⁵.

Les *Suleviæ* ou *Suleiæ* étaient associées aux *Campestris*. Une curieuse inscription de la Suisse (*Colonia pia, Flavia, Constans, emerita Helvetiorum foederata*) fait connaître leurs attributions ; on y lit : *Suleis suis qui nostram curam agunt*⁶. Ces divinités étaient représentées sous la forme de trois femmes assises, tenant des fruits et des épis et rappelant certains bas-reliefs relatifs aux *Matræ*⁷.

(1) *Rev. celt.*, loc. cit.-

(2) ORELLI, 2089.

(3) *Rev. celt.*, loc. cit. — Les inscriptions à *Ura* et aux *Urassæ* ont été trouvées sur le territoire Arécomique.

(4) *Ibid.*, loc. cit. *Pro salute sua et suorum*, d'après les textes. On trouve aussi *Dominis Nymphabus*. (ORELLI, 1629.)

(5) *Les dieux de la cité des Allobroges*, pp. 34 et 35. — Sur une inscription les *Matræ* sont associées à Vesta. (MURATORI, 32, 3.)

(6) MOMMSEN, *Inscr. helv.*, p. 134.

(7) MONTFAUCON, *Antiq. expliq.*, t. I, 2^e part., p. 411 et planch. 223-2, — DE BELLOGUET, *Ethnogr. gaul* 2^e édit., p. 384, N.° 406.

Les *Fatæ* et les *Proxumæ* figurent aussi au nombre de trois sur quelques monuments ; elles sont ou en pied ou en buste. Les *Fatæ* passent pour avoir été des divinités fatidiques, les *Proxumæ*, les génies tutélaires de la famille et du foyer domestique. Il en sera question plus loin ¹.

Les monuments font connaître quelques-unes des cérémonies du culte que les Gaulois rendaient à la nombreuse famille des *Matræ*. Nos pères leur offraient du lait, des gâteaux, des fleurs et des fruits ², et ils leur sacrifiaient de préférence, sans doute à cause de son extrême fécondité, une truie grasse ³ ; tantôt un prêtre, accompagné d'un joueur de flûte, tantôt des *pagani*, tantôt une femme portant le *simpulum* accomplissaient les rites religieux ⁴. Un choeur de cinq femmes, entrelacées de deux en deux, exécutait la danse sacrée et décrivait diverses figures des plus gracieuses ⁵, et des hymnes d'allégresse étaient probablement

(1) Les *Matræ* devaient avoir sans doute des divinités masculines correspondantes.

(2) Voir les bas-reliefs.

(3) *Ibid.*, N.° 575 ; — A. FABRETTI *Atti della Società d'archeologia e belli arti per la provincia di Torino*, vol. I, 1875, p. 22 ; — *Mélusine*, pp. 513 et suiv. Monuments de Pallanza en Milanais et Avigliana en Piémont aux *Matronæ*. (Article très intéressant de M. R. Mowat.)

(4) BRAMBACH, 275 : Une femme tient à la main un *simpulum* et un garçon retient une truie grasse. — *Mélusine*, loc. cit. : Sur l'autel de Pallanza on voit l'accomplissement des rites sacrificatoires par un prêtre, accompagné d'un joueur de flûte. — MONTFAUCON, *Ant. expliq.*, t. I, 2^e part., p. 411 et pl. 223-2 : Sur l'autel aux *Suleviæ* signalé plus haut sont trois *pagani*, qui sacrifient des fruits et une truie liée d'une bande par le milieu du corps.

(5) Ces danses sont figurées sur les autels de Pallanza et d'Avigliana, qui présentent chacun un épisode différent de la même danse, qui est encore en usage. (*Mélusine*, loc. cit.) On sait qu'en Gaule les danses religieuses étaient des rondes composées d'un nombre plus ou moins grand de personnes se tenant par la main.

chantés par une foule pieuse et reconnaissante. C'était sans doute au printemps, où tout s'anime, s'émeut, palpète et tressaille, qu'étaient célébrées les fêtes solennelles en l'honneur de ces divinités, qui présidaient à la fécondation de l'univers. Les populations italiques avaient un culte pour le *printemps sacré*. Le mois de mai était peut-être spécialement placé sous la protection des *Matræ* ¹. Il est probable que des fêtes et des pèlerinages avaient lieu à leurs oratoires à diverses époques de l'année, par exemple au temps des fruits, des moissons et des vendanges ².

A Rome, les femmes mariées ou vierges célébraient aux calendes de mars, en l'honneur des *Junones*, la fête des *Matronalia*. On ne saurait rattacher cette fête au culte des *Matræ*.

Les *Matræ*, divinités essentiellement champêtres, se mêlaient à tous les actes de la vie domestique, et le Gaulois multipliait ses vœux et ses offrandes. Le jugement de César sur la religion de nos ancêtres trouve ici une exacte application : *Natio est omnium Gallorum admodum dedita religionibus*.

MATRÆ. — Il existe au musée de Saint-Germain-en-Laye un petit bas-relief provenant de Vaison, qui représente les *Matræ* assises. Ce bas-relief, un peu fruste, ne permet pas de déterminer bien exactement les attributs de ces divinités.

(1) En Gaule, le bouleau était par excellence l'arbre de mai ; c'était l'emblème des forces génératrices. La plantation des arbres de mai remonte au culte des Gaulois. Dans nos campagnes nous avons encornes *reines de mai*, la chanson du *Joli mois de mai* et les feux couronnant le soir les collines. (DELACROIX, *Statistique de la Drôme*, pp. 305 et suiv.)

(2) Les *Matræ* recevaient-elles un culte spécial comme génies des villes et des états, comme dieux domestiques, etc.? C'est probable.

Les monuments épigraphiques de la cité des Voconces consacrés aux *Matræ* proprement dites sont au nombre de six. Ils ont été recueillis sur divers points de cette région :

1° Dans le territoire de la ville de Vaison, *Vasio, Colonia Julia Augusta Vocontiorum* (chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orange, Vaucluse).

I. (*perdu*) M A T R I B V S
 V · S · L · M ·
 Q · A B V D I V S
FRONTONIS · L ·
THEODORVS

*Matribus, votum solvit libens meritò, Quintus Abudius, Frontonis libertus, Theodorus*¹.

II. (*perdu*) M A T R A B V S
 V · S · L · M ·
E V N E O S · S E X ·
A F R A N I · L ·

*Matribus, votum solvit libens meritò, Euneos, Sexti Afranii libertus*².

(1) SPON, *Miscell.*, p. 105; — PAPON, *Hist. de Provence*, t. I, p. 100.

(2) SPON, *Miscell.*, p. 105. — Dans les inscriptions on trouve *Eunois* (GRUTER, 815-1, 97-6), *Eunoea lib.* (*Ibid.*, 394-8), *Eunus* (*Ibid.*, 302-2, 380-5, etc.), *Eunota* (*Ibid.*, 1038-8). *Euneos*, si l'inscription est bien transcrite, serait un nom nouveau, appartenant, sans contredit, à la nomenclature grecque.

III. (*perdue*) M A T R I B V S
 C A T I V S M A N S V E T V S
 E T F R A T R E S
 V O T V M ·
 S · L · M

*Matribus, Catus Mansuetus et fratres votum (solverunt libentes meritò)*¹.

2° Au Rasteau (canton de Vaison), perdue.

IV. M A T R I B V S
 A D C V L T V S
V A S S E D O N I S · F ·
 V · S · L · M ·

*Matribus, Adcultus Vassedonis filius, votum solvit libens meritò*².

(1) MOREAU DE VÉRONE, *Mémoire sur les Voconces*, dans le *Bulletin de la Société de statist de la Drôme*, 1837; p. 79; — LONG, *Antiq. du pays des Vocontiens*, p. 68.

(2) Cette inscription si simple a cependant embarrassé M. Pilot (*Antiq. dauph.*, t. II p. 255), qui l'a traduite ainsi : Aux déesses Mères pour la population, les filles de Vaison se sont librement acquittées de leurs vœux, c'est-à-dire remerciements par les filles de Vaison (pourquoi pas les femmes ?) de la faveur qu'elles avaient obtenue de contribuer à la population. *Adcultus* est un nom d'homme, *Vassedo* aussi. Un fabricant de conduits en plomb de Vienne portait ce dernier (ALLMER, *Inscript. ant. de Vienne*, t. IV, p. 12); à Saint-Geniès-de-Malgoirès (Gard), une inscription mentionne une *Lucia Vassedonis filia* (*Acad. du Gard*, 1862, p. 207.) D'autre part, Vaison ne s'est jamais appelé que *Vasio*. M. Pilot ajoute que l'inscription se trouvait sur un autel dédié à la Sainte Vierge, invoquée sous le nom de *Bonne-Mère*. Je n'ai pu retrouver la confirmation de cette affirmation, dont l'origine n'est pas d'ailleurs indiquée par cet auteur. — REINESIUS, 188, 174; — ALLMER, *Sur quelques inscr. antiques*, 1858, p. 55, et *Bullet. de la Soc. d'archéol. de la Drôme*, 1876, p. 296. Sur un feuillet de garde d'un mss. de la bibliothèque de Carpentras, N.° 581 et daté de 1568. D'après ce mss. le V et l'A, l'N et l'I de *Vassedonis* sont liés en monogrammes.

3° Au Pont-de-Barret (canton de Dieulefit, arrondissement de Montélimar, Drôme), sur un petit autel trouvé en 1876 dans le ruisseau de Giraud, au quartier de Rimandoule. — Collection de M. Ludovic Vallentin, à Montélimar :

V. SEX · SERCIVS · TIRO
 MATRIS
 V · R · L · M ·

*Sextus Sergius Tiro Matris votum reddidit libens merito*¹.

4° A Dieulefit, sur un autel découvert il y a longtemps au quartier du Jonchet et qui présente à la face supérieure un creux sculpté en forme de patère. — Chez M. Victorin Roux, à Dieulefit :

VI. MATRIS
 M · LVSIVS · RHOD ·
 V · S · L · M ·

*Matris, Marcus Lusius Rhodon votum solvit libens merito*².

(1) C'est une tablette plutôt qu'un autel : haut. 0,17, larg. 0,30, épais. 0,05 ; lettres étroites de forme rustique. *Sercius* pour *Sergius* est une confusion du C et du G, assez fréquente, résultant probablement de l'affinité de prononciation de ces deux lettres (ALLMER, *Inscr. de Vienne*, t. I, p. 331). — La formule V. R. L. M., au lieu de V. S. L. M., est rare. — Voir sur cette inscription ALLMER, *Revue épigr.*, 1879, N.° 34.

(2) Haut. 0,54, larg. 0,22. (V. *Bullet. d'archéol. de la Drôme*, 1873, p. 190.) On peut lire *Rhodo* ou *Rhodon* (GRUTER, 698-8, 813-1, 949-8) ; — MOMMSEN, *Inscr. nap.*, 2763, 4781 ; — ORELLI, 2921.

Ces diverses inscriptions rappellent des actes de dévotion ; elles indiquent que les *Matræ* avaient des temples à Vaison, au Rasteau, à Dieulefit et à Pont-de-Barret. Dans cette dernière localité le sanctuaire s'élevait probablement au quartier de Rimandoule, sur les bords du ruisseau de Giraud (*templum cum arboribus*).

Les monuments épigraphiques consacrés à ces divinités sont en général relatifs soit à des actes de dévotion, soit à l'érection, soit à la restauration de leurs sanctuaires (*ara, ædes, fanum, sacrum, templum*)¹. Quelques textes permettraient d'affirmer que l'entretien du culte était assuré par une collecte annuelle (*annua stips*)². Heureusement les dons suppléaient très souvent à l'insuffisance des sommes recueillies³. On rencontre quelquefois sur les inscriptions les expressions : *Ex imperio ipsarum*⁴ ; le monument était élevé sur l'ordre des *Matræ*, qui apparaissaient sans doute en songe à leurs adorateurs pour leur rappeler leur promesse.

Sur un grand nombre de textes les *Matræ* portent le surnom *Augustæ* et quelquefois le titre *deæ*.

La forme barbare *Matrabus*, employée sur l'inscription de Vaison et qui est fréquente sur d'autres textes consacrés à ces divinités, est très vraisemblablement provenue d'une latinisation du *Matrebo* gaulois qui figure sur le célèbre monument de Nîmes⁵. La forme *Matribus* elle-même, qui

(1) ORELLI-HENZEN, 2090, 5928, etc. ; — GRUTER, 90-3 ; — *Revue arch.*, t. IV, p. 391.

(2) *Les dieux de la cité des Allobroges*, p. 33.

(3) *Ibid.*

(4) HENZEN, 5936, et GRUTER, 91-2 ; — *Bulletin monum.*, 1868, p. 813.

(5) PICTET, *Nouv. essai sur les inscript. gaul.*, pp. 54 et suiv. : *Matrebo Namausicabo*. La forme *Mairabus*, indiquée quelquefois dans les recueils,

plusieurs fois mentionnées ¹. Il ne faut pas les confondre complètement avec les *Fata* des Latins, que l'on rencontre également dans les inscriptions. On pourrait les rattacher plutôt aux *Fatuæ* des populations Italiques ².

Les *Fatæ* étaient probablement des divinités fatidiques et tutélaires, qui présidaient aux destinées humaines et protégeaient aussi les troupeaux ³.

PROXUMÆ. — Les monuments élevés aux Proxumæ par les Voconces ont été jusqu'à ce jour découverts à Vaison et dans son territoire.

1° Une inscription, signalée par de nombreux auteurs et perdue depuis longtemps, portait ⁴ :

VIII.
PROXVMIS
SENECA·SECVNDI
FIL·
V·S·L·M·

Proxumis, Seneca Secundi filius votum solvit libens meritò.

2° On lit sur un petit autel conservé au musée d'Avignon ⁵ :

(1) ORELLI-HENZEN, 1771, 1772, 1773, 1774, 5799 ; — MURATORI, 89-2. — Sur une médaille d'or de Dioclétien représentant trois femmes est la légende : *Fatis victricibus*, — *Fatis divinis et barbaricis* (ORELLI, 1774).

(2) ORELLI-HENZEN, 1777. — Ainsi, à Rome le culte des *Fata* était rattaché au culte des Nymphæ. — MAURY, *eod. loc.*

(3) D. MARTIN, *Relig. des Gaul.*, t. II, p. 157 ; — A. MAURY, *eod. loc.*, et dans l'*Encyclop. moderne*, le mot *Fée*.

(4) PAPON, *Histoire de Provence*, t. I, p. 99 ; — SPON, *Ignot. et obscur. quorund. deor. aræ*, p. 45 ; — MOREAU DE VÉRONE, p. 79 ; — LONG, p. 68 ; — *Bullet. des antiq. de France*, 1872, p. 100

(5) *Bullet. des antiq. de France*, *eod. loc.* — On trouve dans Gruter un

IX.
PROXSVMIS
POTITA·C·COD
ONI·F·V·S·L·M·

Proxumis, Potita Caii Codonii filia votum solvit libens meritò.

3° Sur un fronton triangulaire, trouvé en 1848 au quartier de Barbassot, sur l'emplacement d'une villa romaine, à 2 kilomètres sud de Vaison (au musée d'Avignon) :

X.
PROXVM·SVIS
L·LVCCEIVS·FVSCVS·V·S·

Proxumis suis, Lucius Lucceius Fuscus votum solvit.

On se demande depuis deux siècles ce qu'étaient les *Proxumæ*. On a dépensé des trésors d'érudition, et, malgré d'importants travaux, la question n'est pas encore définitivement tranchée. Les différentes opinions émises à cet égard ont été indiquées avec soin dans une intéressante notice insérée dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, à laquelle je renvoie le lecteur ².

On connaît aujourd'hui 22 monuments consacrés aux *Proxumæ*. 14 ont été découverts à Nîmes ou sur le territoire

Codunus miles (570-5). — L'X et I'S du mot *Proxumis*, pour X, est un archaïsme assez fréquent sur les inscriptions. (V. ALLMER, *Inscr. de Vienne*, t. III, p. 295.)

(1) Le fronton a 84 cent. de base sur 40 de hauteur. — *Bullet. des antiq. de France*, *eod. loc.*

(2) 1875, p. 315. Ludovic VALLENTIN, *Note sur un autel inédit consacré aux Proxumes*.

Arécomique, 1 chez les Salyes, 3 chez les Voconces, 2 chez les Cavares, 1 chez les Vulgientes et 1 chez les Tricastins ¹. Tous les autels sont généralement de petite dimension et souvent d'une exécution grossière et 16 d'entre eux ont été élevés par des femmes. Le mot *Diis* n'est pas accolé à celui de *Proxumis* et plusieurs dédicaces portent *Proxumis suis*. Enfin, trois autels sont ornés deux de 3 bustes de femmes, le troisième de 2 et représentent ces divinités dans la même attitude que les *Matræ*.

L'opinion généralement reçue est celle qui a été récemment proposée par un érudit distingué, M. Aurès, dans un excellent mémoire, couronné au concours académique de Montpellier, en 1870 ². Le savant ingénieur nîmois résume ainsi son opinion : « Les Proxumes étaient chez les Volces Arécomiques les mânes des aïeules considérées comme les génies protecteurs de la famille et de la maison. Leur culte, essentiellement privé, demeurait enfermé dans l'intérieur des laraires et devait être assimilé, malgré cela, aux cultes des Mères, des Junons ou des fées, avec lesquels on pouvait le confondre quelquefois ³. » M. Aurès paraît avoir été amené à cette détermination du caractère des *Proxumæ*

(1) *Bullet. des antiq. de France*, 1872, p. 100. — 19 inscriptions y sont transcrites; la 20^e, l'autel de Clansayes, chez les Tricastins, est publiée par M. Lud. Vallentin, *loc. cit.* La vingt-unième, qui figure dans la collection Nogent, à Orange, est peu exactement reproduite par le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, 1874, p. 356; la vingt-deuxième se trouve à Lourmoir (ancien territoire des *Vulgientes*), chez M. Perrin-Perrinet, *eod. loc.*, p. 366.

(2) *Étude épigraphique et métrologique des monuments dédiés aux Proxumes*.

(3) Ed. FLOUEST, *Rapport sur le mémoire envoyé par M. Aurès*, etc. (*Mémoires de l'Acad. du Gard*, 1869-70, pp. 105 et suiv.) ; — Lud. VALLENTIN, *loc. cit.*

1^o parce que l'expression *suus*, qu'on lit sur plusieurs dédicaces, est une expression familière, qui n'a jamais été employée sur un monument consacré à un dieu ou à une déesse; 2^o parce que presque tous les monuments ont été élevés par des femmes. M. Aurès pense que le culte des *Proxumæ* était localisé, d'après la provenance des autels, à Nîmes et chez les Volces arécomiques, et qu'il s'était étendu ultérieurement chez les Cavares, chez les Voconces et chez les Tricastins ¹.

Les *Proxumæ* ne me paraissent avoir été que les *Matræ*, plus spécialement considérées comme génies tutélaires et protecteurs de la famille et du foyer domestique, les *Matræ suæ, domesticæ*, dont il a été question précédemment. L'adjectif *suus*, accolé au nom des *Proxumæ*, indique une chose qui vous appartient en propre, qui fait partie de votre patrimoine, de votre famille; il a aussi quelquefois le sens de favorable et de propice. Ainsi, le mot *suæ* joint à *Proxumæ* montre clairement le rôle et les attributions de ces divinités. Les *Proxumæ* avaient pour mission de répandre sur la maison toutes les bénédictions et tous les dons de la fortune, de garder et de conserver les biens, dont elles étaient les dispensatrices, de veiller à la perpétuité de la famille, de protéger chacun de ses membres, de détourner de lui le malheur et l'adversité. D'autre part, les inscriptions religieuses établissent que cette expression *suus* ne se donnait pas exclusivement aux *Proxumæ*, comme M. Aurès et après lui d'autres auteurs l'ont prétendu ².

(1) FLOUEST et Lud. VALLENTIN, *eod. loc.*

(2) Cette expression *suus* ne se rencontre pas seulement sur les monuments élevés aux *Matræ, Proxumæ, Suleiæ*; dans Orelli on lit : *Fidei suæ Aspania Q. F. Polla Q. Petronius Irenæus sacrarunt*, 2651. — *Lares suos*, HENZEN, 7389. — On pourrait peut-être admettre qu'elle s'appliquait aux dieux domestiques.

Il y a un rapprochement très curieux à proposer entre les *Proxumæ* et les *Suleiæ* ; je crois être le premier à le signaler. On lit, en effet, sur une inscription de la colonie des Helvètes un vœu fait par toute une famille *Suleis suis qui nostram curam agunt*¹. Ne pourrait-on pas, avec quelque raison, donner aux *Proxumæ* des attributions identiques ou tout au moins analogues ? — La forme des autels, qui sont très souvent de petite dimension, indique que le culte des *Proxumæ* était renfermé dans l'intérieur de la maison ; les fêtes, les cérémonies en leur honneur avaient lieu devant le foyer domestique. Cela nous explique pourquoi la plus grande partie des monuments recueillis ont été érigés par des femmes. Dans les sociétés antiques, en Gaule, comme en Italie et en Grèce, la femme mariée se trouvait dans une situation tout à fait secondaire ; elle vivait dans l'isolement et le silence, s'acquittant des soins du ménage. Elle avait exclusivement l'entretien des dieux de la maison, des *sacra domestica* ; elle n'avait pas d'occupation plus importante, et Caton lui avait tracé à cet égard des règles rigoureuses.

La ressemblance de la représentation figurée des *Proxumæ* avec celle des *Matræ* me paraît incontestable.

On pourrait peut-être assimiler, dans une certaine mesure, les *Proxumæ* aux *Junones* des Latins. Les Cisalpins avaient en effet associé quelquefois les *Matræ* aux *Junones*, probablement dans cette pensée. Les monuments érigés à ces divinités italiques étaient souvent élevés par des femmes².

(1) MOMMSEN, *Inscr. helv.*, 134.

(2) ORELLI, 1324, 1326, 1562, 1563, 2083, 2084 ; — HENZEN, 6120. — Nous savons par saint Augustin (*De civit. Dei*, liv. xv, ch. 23) que les Gaulois avaient deux génies attachés à leur personne : l'un blanc, bienfaisant, l'autre noir, malfaisant ; ces derniers étaient appelés *Dusii*. — V. ISIDOR., *Orig.*, VIII, 11. — Avaient-ils quelque rapport avec les *Matræ*, considérées comme esprits tutélaires et protecteurs des familles ?

Quant au mot *Proxumæ*, il ne me paraît pas appartenir à la langue gauloise ; c'est, je crois, un terme latin, qui s'explique probablement par le caractère, le rôle et les attributions que les Gallo-Romains donnaient aux *Matræ*, divinités de la famille.

Le culte des *Proxumæ* était-il particulier aux Arécomiques ? La diffusion de ce culte chez les Salyes, les Cavares, les Voconces, les Vulgientes et les Tricastins, bien que voisins des Arécomiques, me paraît rendre l'opinion de M. Aurès trop exclusive.

A l'avènement officiel du Christianisme, les *Matræ*, chassées des temples, se réfugièrent dans les forêts et dans les antres des rochers. Pendant longtemps elles gardèrent le cœur et les affections du peuple. L'habitant de la Gaule continua à apporter ses offrandes aux anciens *cancelli* ; devant l'oratoire il sacrifiait une truie, prononçait des paroles magiques sur du pain et des herbes, et ces objets, cachés dans des arbres à la rencontre de plusieurs chemins, avaient la vertu de garantir ses troupeaux de toute maladie et de détruire ceux de ses ennemis¹. Les lacs et les fontaines avaient aussi conservé leurs adorateurs². On s'y rendait pour obtenir la cessation d'un mal, la santé des enfants, la prospérité du bétail et des récoltes. Les conciles des Gaules, les saints et les capitulaires de nos rois ne parvinrent pas à faire disparaître ces cérémonies païennes³.

Le Christianisme, obligé de compter avec la persistance

(1) GREG. TURON., *Hist. Franc.*, liv. II, ch. 10 ; — *Gloria confess.*, ch. II — Dans les Bollandistes, voir Vies de saint Éloi, de saint Césaire, de saint Sévère, de saint Colomban, de saint Martin, etc. — Conciles de Tours, Auxerre, Nantes, etc. — Capitulaires de 789, ch. 31, 63., etc.

(2) Voir la note précédente.

(3) *Ibid.*

de l'esprit naturaliste, transforma ces vieux usages en les appropriant au culte de la Vierge et des saints. La mythologie botanique et zoologique de nos pères fournit des attributs distinctifs dans l'iconographie ou dans la légende de ceux que l'Église honore d'un culte public. Les saints prirent les attributions des divinités bienfaisantes, tandis que le démon fut noirci de tous les méfaits dont la superstition populaire chargeait les esprits malfaisants.

Cependant, dans les campagnes, ces divinités ne périrent pas tout entières ; on les y transforma en hôtes invisibles du foyer, en coureurs nocturnes, en visions fantastiques, etc. Le paysan reconnaît encore leur influence bienfaisante dans ses champs plus fertiles, dans les mamelles plus pesantes de ses vaches¹.

Le Christianisme a rattaché les croyances relatives aux *Matræ* plus particulièrement au culte de la Vierge.

Les bas-reliefs des *Matræ* ont été, presque jusqu'à nos jours, considérés comme représentant les *trois Maries* et conservés comme tels dans les églises² ; c'est également dans d'anciennes maisons religieuses qu'ont été recueillies la plupart des inscriptions en l'honneur de ces divinités³.

En 1872, dans une sépulture gallo-romaine de Troussepoil (commune de Bernard, Vendée)⁴ il a été recueilli, avec des objets de diverse nature, une statuette en bois qui offre l'image d'une femme assise, voilée et sur les genoux de laquelle on voit l'arrachement d'une figurine d'enfant, qu'elle

(1) Le souvenir de ces divinités est encore attaché à un grand nombre de monuments de nos campagnes.

(2) WILTHEIM, *Lucilib.*, éd. Neyen, p. 48 ; — Ch. ROBERT, *op. laud.*, p. 50.

(3) Surtout à Lyon. — DE BOISSIEU, *op. laud.*, p. 55.

(4) Ce sont des puits funéraires, qu'explora depuis de longues années M. l'abbé Baudry.

soutenait de ses deux mains. Cette statuette a été considérée avec raison par M. Quicherat comme représentant une *Matra*¹. Cette découverte peut expliquer l'origine d'un certain nombre d'églises du vocable de Notre-Dame, bâties sur des emplacements où la légende rapporte que des statues de la Vierge furent trouvées par miracle. Ces statues, généralement connues sous le nom populaire de *Vierges noires*, sont en bois de figuier et quelquefois en granit noir. Les plus célèbres en France sont celles de Beaune, du Puy, de Rocamadour, de La Tronche près Grenoble et surtout celle de Saint-Victor-lès-Marseille, dont le culte remonte au XII^e ou au XIII^e siècle². Cette dernière statue a été façonnée dans un morceau de noyer, noirci par le temps, par la fumée des cierges et aussi par la peinture. La Vierge appelée *Nuestro Damo de fue nou* (Notre-Dame du feu nouveau) est représentée assise ; sur ses genoux l'enfant Jésus accroupi bénit le monde. M. Henri Guichenné a sagement établi dans un intéressant mémoire qu'elle présente un beau type de race gauloise, d'un dessin correct et grave³.

En Piémont existe un sanctuaire célèbre à *Oropa*, dans

(1) Ces objets s'emplacement entre le règne de Vespasien et celui d'Aurélien (*Bullet. de la Soc. des antiq. de France*, 1872, p. 541).

(2) Ces sanctuaires sont le plus généralement fréquentés par ceux qui désirent se marier. La légende est à peu près la même partout. Toutes les *Vierges noires* tiennent un enfant. Certaines *Vierges noires* ont été rapportées par les Croisades de l'Orient, où existaient également des divinités noires.

(3) *Revue des Soc. sav.*, 1875, t. II, pp. 113 et 114. — Il s'opéra aussi une métamorphose dans la mythologie botanique et zoologique : il y eut *l'herbe de la Vierge Marie, de la Madone, de Notre-Dame*, etc. ; le mois de mai fut consacré à la Vierge, et dans maintes croyances populaires on retrouverait encore des souvenirs du culte des *Matræ*.

les pittoresques montagnes de *Biella* ; la statue a été, dit la légende, trouvée sous un rocher.

Il est curieux de constater que le culte des *Vierges noires* existe plus particulièrement dans la région où les Gaulois honoraient jadis les *Matræ*.

La mythologie si gracieuse du moyen-âge est née de l'influence chrétienne et des croyances païennes.

Les *Matræ* se sont transformées en *fées*, en *bonnes dames*, en *dames blanches*, en *bonnes et franches pucelles*¹, etc., êtres doux, sensibles et bienfaisants, qui peuplaient les rochers, les grottes, les sources et les ruines des vieux châteaux, qui protégeaient aussi le faible contre l'injuste oppression du fort et qui effrayaient par leurs apparitions nocturnes les spoliateurs et les meurtriers. Quelques-unes s'attachaient au sort d'un individu, comme *Viviane*, gardienne de Lancelot du Lac. Quelques autres couronnaient d'une auréole mystérieuse l'origine des grandes familles et présidaient à leurs destinées; on les voyait sous les formes poétiques de la *Mélusine* des Lusignan, des Rohan, des Sassenage, etc., de la *Dame blanche* des Avenel, de la *Bans-hée* des Fitz-Gérald, etc. En Provence, la fée *Esterelle* guérissait la stérilité des femmes; en Franche-Comté, la *Dame verte* veillait sur les chaumières, la fée *Aril* sur les prairies; ailleurs la fée *Abonde* répandait, la nuit, les richesses dans les maisons. D'autres assistaient à la naissance des enfants et leur faisaient des dons qui devaient influencer sur leur vie, etc.².

(1) Les *Fatæ* sont les ancêtres des fées, les *Dominæ*, des bonnes dames, les *Virgines*, des franches pucelles, les *Suleviæ*, des sylphes ? etc.

(2) Il y avait par exception des fées malfaisantes, comme *Alcuine* et *Mourgue*. — Voir A. MAURY, *Les fées au moyen-âge*, et le mot *fée* dans l'*Encyclop. mod.*; — WALKENAER, *Dissertation sur les contes de Fées attri-*

Les fées étaient presque toujours représentées au nombre de trois, tantôt jeunes, belles et richement vêtues, tantôt vieilles, ridées et couvertes de haillons.

Ces croyances n'étaient en réalité que la continuation du culte que les Gaulois rendaient à la grande famille des *Matræ*; on y retrouve quelques traits qui sont dus plus particulièrement à la doctrine chrétienne.

La fiction des fées, qui constitue la plus originale et la plus poétique des créations mythologiques du moyen-âge, se rencontre à cette époque dans la plupart des États de l'Europe. Cependant, chaque climat et chaque région avaient ses génies propres, en quelque sorte nationaux. Le *gnome* se plaisait en Norwège, le *lutin* en Écosse, le *sylphe* dans les prairies de l'Angleterre centrale. La *fée* aimait les fleurs de lis d'or de la France chrétienne, s'asseyait aux bords des sources armoricaines et ne craignait pas de paraître sous le beau soleil de l'Italie, où Le Tasse et Boiardo l'ont chantée; le trouvère allait de château en château dire la légende merveilleuse et célébrait en vers harmonieux les exploits des héroïnes des romans d'Arthur et de la Table-Ronde.

Persécutées par l'Inquisition et lassées de l'injustice humaine, les poétiques et innocentes fées se sont réfugiées dans les ballades, les légendes et les traditions. Shakspeare les a fait monter sur le théâtre, et Perrault les a mises en scène dans ses *Contes*, qui ont charmé notre enfance.

Aujourd'hui, dans notre siècle de lumière, on ne croit plus qu'à l'argent, *virtus post nummos*; nos croyances et nos traditions populaires, dont la plupart remontent à la religion des Gaulois, tendent à disparaître avec une désolante rapidité. On ne peut s'empêcher de dire avec Alfred de Musset :

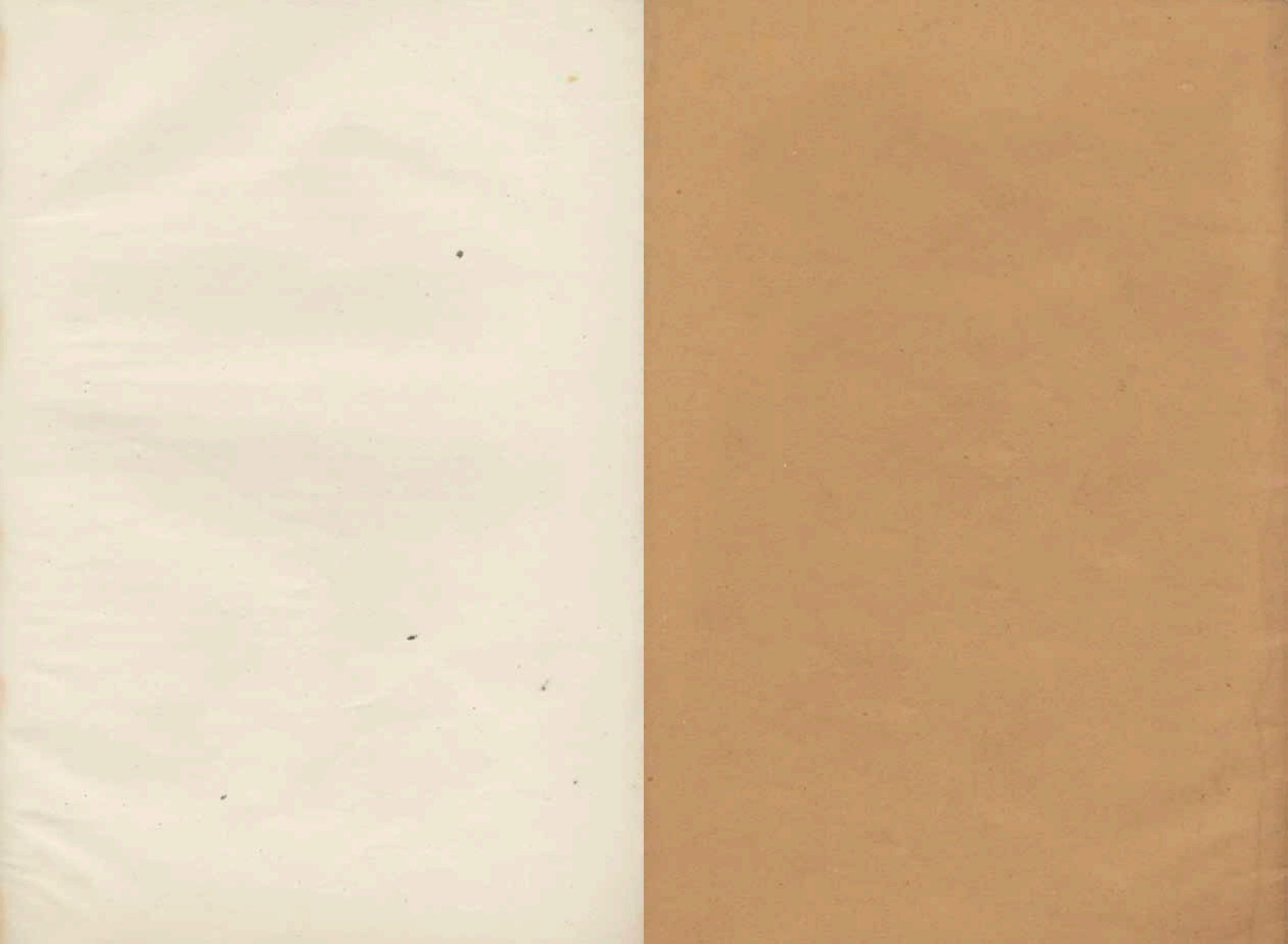
bués à Perrault et sur l'origine de la Fairie; — BRUEYRE, *Contes populaires de la Grande-Bretagne*, introd.

Et que nous reste-t-il à nous, les déicides ?

Je n'ai nullement la pensée d'avoir définitivement résolu les questions soulevées par le culte des *Matræ*. C'est un modeste tribut que je suis heureux de pouvoir apporter à la restitution du panthéon gaulois. J'occupe mes loisirs à des recherches sur les dieux de nos ancêtres, et j'ai adopté pour devise et pour règle de conduite cette maxime de Cicéron : *Nos qui sequimur probabilia nec ultra quam id, quod verisimile occurrerit, progredi possumus et refellere sine pertinaciâ et refelli sine iracundiâ parati sumus.*

ADDENDA. --- *Fatæ*, page 21. L'identité des *Fatæ* avec les *Matræ* est attestée par les monuments figurés. Les bas-reliefs représentent en effet les *Fatæ* au nombre de trois, avec le même costume et dans la même attitude que les *Matræ* (bas-relief du Sablet), tantôt avec le fuseau et la quenouille, tantôt avec la patère et la corne d'abondance ; la patère et la corne d'abondance leur sont données sur un bas-relief d'Orange, qui porte l'inscription *Fatus Sanctis*.





PUBLICATIONS DE L'AUTEUR

RELATIVES A LA MYTHOLOGIE GAULOISE :

1° *Essai sur les divinités indigètes du Vocontium, d'après les monuments épigraphiques* (Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale*). Grenoble, 1877, in-8°, 87 pages.

2° *Les dieux de la cité des Allobroges, d'après les monuments épigraphiques* (Extrait de la *Revue celtique*). Paris, 1879, in-8°, 36 pages.

3° *Le culte des Matræ dans la cité des Voconces, d'après les monuments épigraphiques*. Paris, 1880, in-8°, 32 pages.

